



PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bureau des procédures environnementales
Affaire suivie par Madame Martine ANGRAND
Tél. : 01.64.71.77.22
Courriel : pref-css@seine-et-marne.gouv.fr

Direction de la Coordination
des Services de l'État

Melun, le 05 avril 2024

Le Préfet de Seine-et-Marne

à

**Mesdames et Messieurs les membres
de la Commission de Suivi de Site
relative au Centre intégré de traitement
des ordures ménagères de Vaux-le-Pénil**

Objet : Réunion de la Commission de suivi de site de Vaux-le-Pénil du mercredi 24 avril 2024 – Centre intégré de traitement des ordures ménagères exploité par la société GÉNÉRIS (groupe « VÉOLIA Propreté »)

P.L. : 2

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à la prochaine réunion de la Commission de suivi des sites de Vaux-le-Pénil consacrée au Centre intégré de traitement (CIT) des ordures ménagères exploité par la société « GÉNÉRIS », que j'organise le mercredi 24 avril 2024 à 9h30 en préfecture.

En voici l'ordre du jour :

1. Point réglementaire sur le CIT des ordures ménagères, actuellement en exploitation (par l'UD 77 de la DRIEAT d'Île-de-France)
2. Bilan d'activités 2023 et perspectives 2024 du CIT (par la société GÉNÉRIS)
3. Questions diverses

Je vous remercie de bien vouloir me confirmer votre participation, en me retournant le bulletin-réponse ci-joint, dûment complété, par voie électronique à l'adresse mentionnée en entête. Je vous communiquerai très prochainement les modalités pratiques pour assister à cette réunion.

Vous trouverez, par ailleurs, en pièce jointe, copie de mon arrêté du 05 avril 2024 portant nouvelle composition de cette commission et de son bureau.

Je vous remercie de votre collaboration.

Le Préfet,
Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général de la Préfecture

Sébastien LIME